

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 4 (1866)
Heft: 36

Artikel: Ripaille
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178912>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

truites renommées, visiter ses nombreuses usines, et voir dans ses environs la poétique source de l'Orbe et la mystérieuse grotte aux fées; puis, de là, on se rendait au Pont, première localité de la Vallée en arrivant par la route de Vallorbes. Si l'on avait l'heureuse chance de déboucher à l'entrée du val au moment où le soleil allait disparaître, chacun restait extasié devant le coup d'œil enchanteur dont on jouit lorsque ce petit coin de pays est tout éclairé par les derniers rayons de l'astre doré. La nuit se passait ordinairement dans l'hôtel de ce village, et malgré la fréquence des occasions qu'avait l'hôte de loger nombreuse compagnie, il n'augmentait nullement pour cela les facilités de loger son monde; aussi il fallait voir quels arrangements bizarres, quelles improvisations burlesques l'on inventait pour venir à bout de «easer» les voyageurs qui se visitaient de chambre en chambre, riant aux larmes en voyant la manière dont leurs compagnons de route étaient hébergés.

Le lendemain, au petit jour, la caravane chassant fatigue et sommeil, partait, foulant aux pieds l'herbe humide de rosée, pour faire l'ascension de la Dent de Vaulion, du sommet de laquelle on découvre une grande étendue de pays, plusieurs lacs, et, dans une perspective rapprochée, la Vallée de Joux, déroulant son gracieux tableau encadré de forêts de sapins et égayé par les nombreux villages situés au bord des deux lacs dont les eaux presqu'aussi bleues que celles du Léman, diffèrent ainsi de celles des autres lacs de montagnes, à l'aspect généralement sombre et silencieux.

La bande joyeuse que nous avons quittée un instant ne descendait pas de la Dent sans avoir copieusement goûté la crème et le pain noir de ses châlets, puis, revenue au Pont, elle allait encore visiter le moulin de Bon-Port, bâti sur les entonnoirs où les eaux des lacs s'écoulent dans un gouffre souterrain pour aller former, 600 pieds plus bas, la nouvelle rivière de l'Orbe. On pouvait acheter au moulin, et comme souvenir, des morceaux de roche sur lesquels des empreintes de pétrifications assez remarquables étaient gravées. On les recueille en nettoyant les entonnoirs qui, sans cette précaution, s'obstrueraient des débris amenés par les eaux, et qu'arriverait-il si elles ne pouvaient plus se jeter librement dans leur passage habituel?

Nous avons dit *autrefois*, en parlant de ces sociétés qui se rendaient chaque été à la Vallée, parce que, maintenant, toutes les facilités que l'on a de voyager lestement, de voir beaucoup en peu de temps, font que ces courses-là ont été passablement mises de côté. Nous conseillons aux amateurs de la belle nature de s'arrêter un moment au village du Lieu, pour monter de là, sur la petite chaîne de rochers qui longe le lac et sépare la Vallée en deux parties, non point dans toute sa longueur, mais, dès le village des Charbonnières à celui du Sentier. Or, cette chaîne uniforme est tout d'un coup brisée, formant comme un couloir qui laisse apercevoir un coup-d'œil d'autant plus charmant que l'on vient de gravir une colline assez aride couronnée de noirs sapins, et que rien ne fait présager que l'on va se trouver en présence du lac qui, de cet endroit, est vu dans toute son étendue, si l'on monte sur l'un des sommets du couloir qu'on appelle dans le pays

la *roche fendue*. On y jouit d'un paysage ravissant, surtout si l'heure est matinale et alors que la portion de la vallée qui est située au pied de la dent de Vaulion, est encore plongée dans l'ombre, tandis que le restant est éclairé des premiers rayons du soleil levant. Ce coup-d'œil est si frais, si gracieux, si paisible, qu'on ne peut de longtemps en détacher ses regards. Non loin de là le petit lac Ter ressemble à un étang endormi; rien ne trouble son calme, car on ne lui voit aucun affluent, rien qui vienne apprendre de quelles eaux il est formé; probablement a-t-il des ramifications souterraines avec le lac de Joux dont il n'est séparé que par la chaîne de rochers dont nous avons fait mention. Malgré sa circonférence si restreinte, il est extrêmement poissonneux; on pêche assez fréquemment en quelques heures dans ses eaux profondes jusqu'à un quintal et plus de poissons.

Les villages du Sentier et du Brassus sont fort jolis; les maisons, généralement bien bâties, possèdent des jardins très soignés. Si l'on veut revenir au Pont en passant par l'autre rive du lac, une succession presque continue d'habitations égaye la route et l'on arrive enfin à l'Abbaye, dernière localité de la Vallée. Dans son voisinage se trouvent les Chaudières d'Enfer, grottes souterraines rarement explorées aujourd'hui; depuis l'invention de la crinoline, les dames ont dû renoncer totalement à se hasarder dans cette descente périlleuse, qu'on exécute au moyen d'échelles presque perpendiculaires; quelques messieurs y vont encore et les flambeaux dont ils doivent se munir éclairent une galerie au bout de laquelle est un lac sombre. Qui dira à quoi il aboutit, quelle eau l'alimente? car les Chaudières sont situées bien au-dessus du niveau du lac de Joux; tout est mystère dans cet autre ténébreux et ce serait peut-être un curieux sujet d'observations à faire pour celui qui chercherait à approfondir ce qu'on n'a pu encore expliquer jusqu'ici.

S.

Ripaille.

Quand on se rend d'Ouchy à Thonon, en bateau à vapeur, quelques minutes avant de toucher à ce dernier port, on aperçoit sur la rive de Savoie l'ancien hermitage de Ripaille, au milieu d'un beau parc, qui atteste de la splendeur et des agréments de cette demeure, au temps du pape Félix V. La plupart de nos lecteurs qui l'ont sans doute remarquée en faisant la traversée, reliront peut-être avec plaisir les détails historiques qui s'y rattachent. Et si quelque amateur de bonne chère ignore encore l'origine du proverbe *faire ripaille*, les lignes suivantes, empruntées à une brochure publiée par M. E. Bouillon, de Genève, sous le titre: *Promenade historique autour du lac Léman*, la lui feront connaître.

Ripaille était dans l'origine un prieuré d'Augustins fondé par Amédée VIII, premier duc de Savoie. Le même duc ayant résolu de renoncer au gouvernement de ses Etats et de passer le reste de ses jours dans la retraite et dans la solitude, choisit Ripaille comme la plus agréable et la plus délicieuse qu'il y eût dans le duché de Savoie. Il fit bâtir près du couvent des Augustins une espèce de château composé de sept tours et d'autres appar-

tements, ayant chacun leurs dépendances et un jardin communiquant avec un grand parc planté d'allées de chênes distribuées en forme d'éventail, dont les rayons avaient pour point de vue la perspective de quelque ville ou bourg du Pays de Vaud. Ce fut dans ce château de Ripaille qu'Amédée VIII, ayant convoqué, le 7 novembre 1454, les Etats du duché de Savoie, abdiqua la souveraineté en faveur de son fils aîné Louis. Amédée et six chevaliers qui l'avaient accompagné, unirent aux exercices de la piété la plus exemplaire les agréments d'une vie commode et le ton de grandeur et de dignité auxquels ils s'étaient habitués dans la cour qu'ils venaient de quitter. Quoique revêtus d'une robe, d'un manteau et d'un capuchon à la manière des ermites, ils ne renoncèrent point aux agréments d'une bonne table, d'où vint le dicton *faire ripaille*.

La tranquillité et la paix dont Amédée VIII jouissait à Ripaille ne durèrent que peu d'années; il se vit obligé, malgré lui, de rentrer dans le tourbillon des affaires les plus tumultueuses, après son élection à la papauté faite par les pères du concile de Bâle, le 17 novembre 1459, qui venaient de déposer Eugène IV.

Vingt-cinq prélats députés par le concile, à la tête desquels était le cardinal d'Arles, et Eneas Sylvius Piccolomini, qui fut ensuite pape sous le nom de Pie II, apportèrent à Ripaille le décret d'élection qui trouva de fortes oppositions dans le conseil du duc. Admis le 25 décembre à l'audience de ce dernier, les délégués parvinrent à le persuader de se charger du gouvernement de l'Eglise. Ce ne fut pas sans de grandes difficultés, car Amédée refusa d'abord, afin d'éviter un schisme. Il versa, dit-on, un torrent de larmes, et ne se laissa flétrir que lorsqu'on l'eut persuadé que son élection avait pour but de procurer le bonheur de la chrétienté et d'opérer une réforme générale dans l'Eglise.

Félix V fut le nom qu'Amédée VIII prit en se laissant revêtir des habits pontificaux et saluer pape dans l'église de Ripaille. Le lendemain, 24 décembre, il se rendit à Thonon, où il fit couper sa longue barbe d'ermite qui déplaisait à la multitude. Ripaille et Thonon ne purent bientôt plus contenir les ambassadeurs et les prélats qui venaient de toutes parts lui prêter obéissance et le reconnaître pour chef visible de l'Eglise. La France, l'Angleterre, la Castille, Milan, les cantons suisses, l'Autriche, la Hongrie, la Bohême, la Savoie, le Piémont et les chevaliers de l'ordre Teutonique, le reconnaissent pour pape, tandis que le reste de la chrétienté demeura ferme dans l'obéissance de Eugène IV.

Félix V, accompagné des ambassadeurs des Etats que je viens de nommer, de Louis, duc de Savoie, de Philippe, comte de Genevois, ses fils et de 500 gentilshommes de leurs Etats, fit son entrée solennelle à Bâle, le 24 juin 1440. Ayant reçu les ordres sacrés, il célébra sa première messe le 24 juillet suivant, et l'on observa que la tiare, avec laquelle il fut couronné le même jour, fut estimée 52,000 ducats.

Reconnu par une grande majorité de l'Europe, Félix V fit pendant trois ans sa résidence à Bâle, et vint ensuite à Genève, où il établit sa daterie et créa 25 cardinaux en 4 promotions différentes.

Après la mort d'Eugène IV, les esprits étant moins aigris, et Nicolas V occupant paisiblement le siège de Rome, Félix V, pour procurer la paix de l'Eglise universelle, résolut de renoncer au Pontificat; mais il fut difficile de s'entendre, à ce qu'il paraît, et l'ermite de Ripaille, qui avait pris goût aux honneurs, posa des conditions qui furent débattues dans les conférences de Lyon et enfin acceptées.

Ces conditions furent les suivantes :

- 1^o Que les deux papes compétiteurs publieront chacun trois bulles : la première pour casser et annuler toutes les procédures que chaque parti avait faites l'un contre l'autre ; la seconde pour confirmer les provisions données dans chaque obéissance, et la troisième pour rétablir dans leur dignité ceux qui en avaient été privés par le concile de Bâle ou par Eugène IV ;
- 2^o Que les cardinaux de l'obéissance de Félix et tous les officiers de sa cour, qui étaient presque tous chanoines de Genève et de Lausanne, conserveraient leurs titres et leurs emplois ;
- 3^o Que Félix serait reconnu cardinal-évêque, légat et vicaire

du Saint-Siège en Savoie, en Piémont et en Suisse, qu'il aurait dans l'Eglise romaine le premier rang après le pape ; que lorsqu'il paraîtrait devant sa Sainteté, elle se leverait de son siège pour le recevoir, le bâiserait à la bouche ; que Félix V conservait les habits et les ornements de la papauté, excepté l'anneau du pêcheur, le dais, et qu'on ne porterait point devant lui la Sainte Eucharistie ;

- 4^o Que lorsqu'il sortirait des Etats de Savoie, il aurait dans les pays où il passerait, l'autorité et la puissance d'un légat à latere, et qu'il ne pourrait être contraint de paraître en cour de Rome, ni dans aucun concile général.

Comme il est dit plus haut, ces conditions furent acceptées, et le 7 avril 1449, Félix V se rendit en habits pontificaux dans l'église de St-François de Lausanne, où les pères du concile étaient assemblés, et y renonça publiquement à la papauté. Il prit le nom de cardinal de Sainte-Sabine, avec l'administration des Evêchés de Genève et de Lausanne, et se retira dans sa chère solitude de Ripaille, où il passa encore trois ans avec ses chevaliers de St-Maurice. Il mourut à Genève le 7 janvier 1451, son corps, transporté à Ripaille, y fut placé dans un magnifique tombeau que les troupes bernoises brisèrent dans l'espérance d'y trouver des trésors. Les ossements d'Amédée furent enlevés secrètement et religieusement conservés dans la ville d'Evian par la maison de Merlinge. Emmanuel Philibert, à qui on les consigna, les fit transporter solennellement à Turin, où ils furent inhumés dans la métropole de St-Jean.

Les bulles, au nombre de 2000, que Félix publia comme pape et les provisions qu'il donna en sa qualité de légat, furent recueillies en 8 volumes in-folio. La république de Genève, dans la bibliothèque de laquelle elles étaient conservées, en fit présent au roi Charles-Emmanuel III, après le traité de 1754.

Saint-François de Sales transporta à Ripaille, le 14 juin 1614, la chartreuse de Vallon. Les religieux firent restaurer en 1770 la façade et l'intérieur de leur église, qui aujourd'hui offre à peine quelque trace de ce qu'elle était jadis.

Maintenant Ripaille est une propriété particulière appartenant à la famille Dupas.

L'Algérie est actuellement mise au pillage par des milliers de sauterelles. La végétation offre à leur voracité un appas qui les attire. Les colzas, les avoines, les orges, les blés sont en partie détruits. Les habitations sont envahies. Les sources, les canaux, les ruisseaux sont menacés d'infection. Le dommage est immense et l'on ne saurait encore en prévoir toute l'étendue, car l'œuvre de dévastation se poursuit tous ses jours.

Dans le but de venir en aide aux populations dont les récoltes sont anéanties, un comité vient de se constituer à Paris et d'ouvrir une souscription qui s'adresse au patriotisme et à la charité de tous : à l'armée, à l'administration, à la magistrature, au clergé, aux populations des villes et des campagnes.

Le journal *La France* attribue un très-joli mot au roi Victor-Emmanuel.

Il paraît qu'en Italie il pleut des hymnes de guerre dont souvent l'inspiration patriotique ne réussit pas à faire oublier les défauts de la facture.

Interrogé à ce sujet, Victor-Emmanuel s'écriait l'autre jour :

— Ne m'en parlez pas ! J'aime mieux un tambour complet qu'un demi-poète.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.